

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Administration des Douanes  
et Impôts Indirects

Direction Régionale de Rabat-Salé-Kénitra

Direction Interpréfectorale Rabat-Salé  
Ordonnancement de Rabat



المملكة المغربية

وزارة الاقتصاد والمالية

إدارة الجمارك  
والضرائب غير المباشرة

المديرية الجهوية للرباط - سلا - القنيطرة

+٢٠٣٥٠ +٥١٢٥٠٤٦١ ٩٩٥٥٤ - ٥١٥ - ٢١٤٤٩٥

المديرية الإقليمية للرباط-سلا  
الأمرية بالصرف بالرباط

## **AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES N°405/ 2018/03**

L'ordonnateur liquidateur des Douanes et Impôts Indirects à Rabat, porte à la connaissance des enchérisseurs qu'il procédera à la vente aux enchères publiques de divers véhicules usagés désignés en annexe ci-jointe.

La vente aura lieu **le 22 Janvier 2019 à partir de 10 heures au garage BOUAAZA ACHIRI sis route d'Oulja Onk Al Jamal SALE.**

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance des modalités et conditions de la vente auprès des bureaux des douanes ou en consultant le site internet de cette Administration à l'adresse suivante :

**<http://www.douane.gov.ma/web/guest/vente-aux-encheres-publiques>**

### **Conditions de la vente :**

Les conditions sont faites verbalement sur les lieux de la vente.

La vente sera consentie à l'enchérisseur le plus offrant retenu par l'Administration.

Aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que ce soit notamment pour défaut de qualité.

Les paiements seront effectués immédiatement après adjudication, au comptant (en espèce ou par chèque certifiés) à défaut de quoi, les lots seront remis en vente selon la procédure de folle enchère, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Les lots payés doivent être enlevés immédiatement.

Nonobstant les frais de magasinage en vigueur, les lots adjugés non retirés demeurent au risque des adjudicataires, leur détérioration, altération ou déperdition ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts quelle qu'en soit la cause.

Les enchérisseurs doivent être munis d'une pièce d'identité officielle, faute de quoi l'offre sera rejetée.

Les enlèvements sont effectués à la charge des acquéreurs.

L'acquéreur doit tenir une comptabilité matière des marchandises acquises intégrée à la comptabilité générale de son entreprise le défaut de cette comptabilité entraînera le rejet automatique des justificatifs d'achats en douane qui seraient présentés ultérieurement aux contrôles douaniers.

Toute cession à des tiers par l'acquéreur des articles doit obligatoirement être couverte par la délivrance d'une facture établie en bonne et due forme, tirée d'un facturier dont les souches doivent être conservées pour être présentées à toute réquisition du service des douanes.

La résolution de la vente est prononcée de plein droit et sans sommation, si le retrait des articles vendus n'est pas effectué dans un délai de huit (8) jours à compter de la date de l'adjudication.

**L'Ordonnateur Liquidateur des Douanes à Rabat**

**LAKHRISSI ABDELHAY**

## Annexe

### LISTE DES VÉHICULES DESTINÉS A LA VENTE

Réf lot	Référence dossier	Marque des Véhicules	PORTANT PLAQUE N°	N° CHÂSSIS	État
05	AFF 498 DU 23/07/2016	KEHO	SANS	LUHTCJ901D0YA019	Ferraille
07	AFF 614 DU 05/08/2016	APRILLA LEONARDO	SANS	ZD4PD0000Y5008803	Ferraille
15	AFF 2007 du 17/12/2014	YAMAHA MBK	SANS	JYASG042000003134	Ferraille
29	AFF 404/2017/03	CHEVROLET	RYF-741	1GNDX03E7YD207677	Ferraille
31	AFF 767 DU 30/10/2015	PEUGEOT 607	15632/A/7	VF39DHHXE92080567	Ferraille
34	AFF 35/D du 08/01/2015	HONDA SH	SANS	ZDCJF41C0DF009042	Ferraille
35	AFF 698 DU 07/10/2015	HONDA SH	SANS	ZDCKF13D0DF007801	Ferraille
36	AFF 273 DU 06/04/2016	VW GOLF IV	72958/A/7	-----	Ferraille
37	AFF 284 DU 13/04/2016	MERCEDES	81267/A/1	-----	Ferraille
38	AFF 193 du 16/02/2017	RENAULT KANGO	13257/45	VF1KC1EGF38996873	Ferraille
39	AFF 134 DU 31/01/2018	ALFA ROMEO 147	CR-713-YV	ZAR93700005158933	CIRCULATION
40	AFF 756 DU 03/08/2018	CHRYSLER 300	Y88LFT-9	2C3KA53G06H493957	Ferraille
41	AFF 916 DU 18/09/2018	CAMION MERCEDES	6423/H/6	9BM693108	Ferraille
42	AFF 931/D DU 21/09/2018	RENAULT MEGANE	0465DBN	VF1BMRG0631416186	CIRCULATION
43	AFF 1008 DU 11/10/2018	PEUGEOT 406	SL-CI-721	VF38EP8CE80623535	CIRCULATION
44	AFF 1352 DU 27/12/2017	RENAULT TRAFIC	5767JVD	VF1FL91B2EY759010	CIRCULATION
45	AFF 1352 DU 27/12/2017	MERCEDES B200 CDI	9246GFV	WDB2452081J387437	CIRCULATION
46	AFF 1352 DU 27/12/2017	MERCEDES	898/A/50	WDB1241251B228997	Ferraille

47	AFF 1352 DU 27/12/2017	MERCEDES	67754/A/50	WDB1241251B558978	<b>Ferraille</b>
48	AFF 1352 DU 27/12/2017	MERCEDES	90908/B/6	-----	<b>Ferraille</b>